

Montréal, le 18 avril 2007

Par courriel

Destinataires : M^e Carolina Rinfret

Objet : Demande du Transporteur relative au projet visant l'ajout d'un nouveau poste de Saint-Lin à 120-25 kV et d'une nouvelle ligne Paquin/Saint-Lin à 120 kV
Dossier R-3627-2007

Chère collègue,

La Régie constate que la preuve soumise dans le dossier R-3627-2007, n'est pas complète. En effet, certains éléments requis par la section 2.2 du Guide de Dépôt pour Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) sont manquants.

De façon plus spécifique, veuillez déposer le schéma unifilaire, les écoulements en puissance pertinents et, le cas échéant, les résultats d'autres études techniques qui permettent la comparaison des solutions envisagées (élément 9 du Guide, page 25).

Veuillez également fournir l'analyse de l'impact sur les revenus requis et sur les tarifs du Transporteur sous forme de chiffrer électronique (élément 22 du Guide, page 26). Dans ce dernier cas, la Régie désire obtenir plus particulièrement le détail de chaque composante du calcul du revenu requis et des besoins de transport par année.

Par ailleurs, la Régie note dans la preuve soumise (pièce B-1-HQT-4, document 1, pages 15 à 17), que l'estimation des coûts des scénarios prend en compte les travaux à effectuer tant pour le Transporteur que pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur). La preuve indique que le coût global actualisé de la solution retenue s'élève à 68 M\$ alors que le coût total actualisé des travaux attribuables au Transporteur est de 49,5 M\$.

La Régie doit-elle comprendre que la différence (environ 20 M\$) doit être imputée aux investissements du Distributeur. Si tel est le cas, veuillez décrire les travaux qui doivent être exécutés par celui-ci et expliquer pourquoi une demande conjointe n'a pas été présentée par le Transporteur et le Distributeur..

La Régie vous demande de donner suite à la présente demande au plus tard le **25 avril 2007**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie